

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 20 Mars 2025
A la Salle de l'ancienne Bibliothèque – HdV de
Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2505
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Affectation du résultat 2024
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Lagarde
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à Mme Loire

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 2 avril 2025

Délibération n°2505 - Affectation du résultat 2024

Mesdames, Messieurs,

Le Compte administratif 2024 du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de recettes de 6 202 253.30 € auquel s'ajoute le report en section de fonctionnement 2023 de 333 485.13 € et un total de dépenses de 6 142 197.34 €

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève donc à 423 870.38 €

Le Compte administratif 2024 du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne fait apparaître pour la section d'investissement un total de recettes de 209 380.19 € auquel s'ajoute le report en section d'investissement 2023 de - 7 270.06 € et un total de dépenses de 124 397.69 €

Le résultat de la section d'investissement s'élève donc à 77 712.44 €

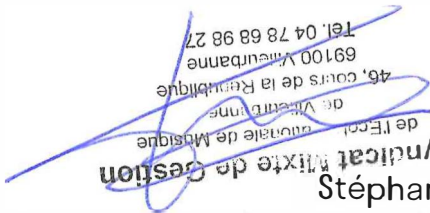
Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2024 sur le budget primitif 2025 :

- en inscrivant en report de fonctionnement (R002) le solde de l'excédent de
+ 423 870.38 €
- en inscrivant en report d'investissement (R001) le solde de l'excédent de
+ 77 712.44 €

Documents annexes :

- Compte administratif 2024
- Compte de Gestion 2024 (signature dématérialisée)
- Budget Primitif 2025

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne